

**DIRECTION GENERALE**

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD Korian Bollee Chanzy  
3 RUE CHANZY  
72000 LE MANS

Monsieur ####, directeur.

[ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)

Réf. : M2023\_PDL\_00297

Nantes, le jeudi 22 juin 2023

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rappor final de contrôle** assorti des demandes de mesures correctives définitives. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'instruction du suivi de ce contrôle sur pièces.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général,  
Le Directeur de Cabinet

##### #####

**Contrôle sur pièces le 07/03/2023**

Nom de l'EHPAD	EHPAD KORIAN BOLLE CHANZY		
Nom de l'organisme gestionnaire	SARL KORIAN BOLLE CHANZY		
Numéro FINESS géographique	720016542		
Numéro FINESS juridique	720012699		
Commune	LE MANS		
Statut juridique	EHPAD Privé lucratif		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF			<b>Autorisée</b>
Capacité Totale	<b>74</b>	74	69
	HP	74	69
	HT		
	PASA		
	UPAD		
	UHR		
PMP Validé	199		
GMP Validé	718		
<b>Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial</b>			
	<b>Priorité 1</b>	<b>Priorité 2</b>	<b>Total</b>
Nombre de prescriptions	3	1	4
Nombre de recommandations	5	11	16
<b>Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final</b>			
	<b>Priorité 1</b>	<b>Priorité 2</b>	<b>Total</b>
Nombre de prescriptions	3	1	4
Nombre de recommandations	4	8	12

**Instruction du rapport de contrôle : ##### #####** - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

**Signature du rapport de contrôle : ##### #####** - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
<b>1 - GOUVERNANCE</b>										
1.14	Formaliser des fiches de poste pour l'ensemble des agents.				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
1.15	Formaliser des fiches de tâches				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
1.17	Recruter un médecin coordonnateur (Art. D312-156 du CASF).	1				Dès réception du présent rapport (obligation de moyens)		L'établissement a transmis des informations complémentaires en déclarant qu'un recrutement de MEDEC est en cours. L'établissement indique s'engager à transmettre la promesse d'embauche et le contrat lors de la finalisation du recrutement	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
<b>2 - RESSOURCES HUMAINES</b>										
2.2	Formaliser une procédure d'accompagnement des nouveaux agents précisant l'organisation de plusieurs jours de doublure (tuilage) pour l'ensemble des catégories de personnel.				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
2.16	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.				2		1 an	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.				2		1 an	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
<b>3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT</b>										
3.3	Mettre en place une commission d'admission pluridisciplinaire à laquelle participe le médecin coordonnateur (Art. D 312-158 du CASF).	1				Dès réception du présent rapport		L'établissement a fourni des éléments complémentaires en transmettant une trame de synthèse vierge relative à l'admission des résidents et une trame de compte rendu de CODIR vierge intégrant la commission d'admission pluridisciplinaire	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute, au décours de l'admission.			1			6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires, au décours de l'admission.			1			6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif et médical.				2		6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
3.11	Poursuivre la formalisation des projets personnalisés pour la totalité des résidents (Art. L 311-3,7° du CASF)	1					6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la prescription au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé (Art. L311-3-7° CASF et D 311-8° du CASF).		2				1 an	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la prescription au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.			1		Dès réception du présent rapport		L'établissement a fourni des éléments complémentaires en transmettant l'extraction de la planification des douches au plan de soin pour l'ensemble des résidents	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, il est constaté l'absence d'éléments probants (validation des plans de soins des douches planifiées). Il est donc proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.25	Avoir une réflexion institutionnelle afin de réduire le délai de jeûne.			1			6 mois	L'établissement a transmis des informations complémentaires en indiquant avoir inscrit la recommandation au PACQ. Il est à noter que l'établissement a fourni le PACQ actualisé	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective	Mesure maintenue